

ASSEMBLÉE NATIONALE10 octobre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 76

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise par position de principe à supprimer l'article 2 du projet de loi. En effet, nous souhaitons le rejet de ce texte. C'est pourquoi nous proposons la suppression de cet article.